



## **L'accueil temporaire : ou comment trouver des solutions adaptées aux parcours des personnes avec autisme en région Centre-Val de Loire 2015**

### **Contexte et objectifs de l'étude :**

La déclinaison du 3<sup>ème</sup> Plan Autisme national pour la période 2013-2017 au niveau de la région Centre-Val de Loire a conduit l'ARS à confier au CREA I la réalisation d'une étude visant à améliorer la connaissance de l'offre d'accueil temporaire dans le champ de l'autisme. Cette étude devait permettre de repérer et d'adapter si nécessaire les places d'accueil temporaire dédiées à l'autisme afin de mieux répondre aux besoins sur le territoire régional.

Ce travail s'inscrit dans le cadre d'études menées par le CREA I pour l'ARS dans le champ de l'autisme, l'une d'entre elles, finalisée en 2015, était axée sur la formation des professionnels et des aidants familiaux et les possibilités d'évolution de la formation actuelle et l'autre est actuellement menée sur le parcours des personnes avec autisme en région Centre-Val de Loire.

Plusieurs hypothèses initiales ont été avancées par l'ARS Centre-Val de Loire, et notamment :

- l'existence de places d'accueil temporaire vacantes selon les territoires ;
- la méconnaissance de l'offre d'accueil temporaire ;
- l'utilisation des places d'accueil temporaire pour d'autres types d'accueil.

### **Méthodologie :**

Il a été fait le choix avec l'ARS de réaliser cette étude à travers un volet qualitatif, complété cependant par un recensement des places d'accueil temporaire en région. Par ailleurs, cette étude s'est appuyée sur des travaux que le Crea i Centre-Val de Loire avait réalisés sur le sujet :

- Une étude de besoins en matière d'accueil temporaire réalisée par le Crea i Centre-Val de Loire en 2009, dans le cadre d'une action du Schéma départemental des personnes handicapées du Loiret sur le volet « Promouvoir l'aide aux aidants par le développement de relais institutionnels » ;
- Une formation-action sur l'accueil temporaire dans le Loiret, menée par le Crea i Centre-Val de Loire, qui a donné lieu à un guide d'accompagnement à l'attention des structures du Loiret qui proposaient ou souhaitaient mettre en place un accueil temporaire.

Des entretiens semi-directifs ont été menés avec les directeurs, chefs de service ou coordinateurs proposant de l'accueil temporaire spécifique à l'autisme dans les structures médico-sociales. Au cours de ces entretiens, ont été abordés la présentation et l'organisation de l'accueil temporaire, les liens avec l'établissement d'accueil permanent, l'accompagnement des aidants familiaux, le bilan des séjours d'accueil temporaire et l'évolution de l'offre d'accueil temporaire.

D'autres entretiens ont été réalisés avec des aidants familiaux sur leurs besoins en termes d'accueil temporaire. A travers le parcours de l'enfant / l'adulte avec autisme, ces temps d'échanges ont été l'occasion d'établir un bilan des séjours d'accueil temporaire avec les familles rencontrées.

## **Pistes de réflexion :**

Les recherches documentaires et les entretiens menés ont permis de dégager des préconisations en matière d'accueil temporaire pour les personnes avec autisme.

### **Concernant les places d'accueil temporaire et l'évolution des modalités d'accueil dans les structures médico-sociales :**

- Redéfinition des places d'accueil temporaire en raison des places vacantes existantes, mais aussi à l'inverse, au vu des listes d'attente pouvant exister ;
- Transformation ou redistribution des places d'accueil temporaire en accueil de jour permanent visant un public jeune ;
- Création de structures d'accueil temporaire pour les 16-25 ans permettant d'éviter les ruptures dans le parcours des personnes, plus particulièrement pour les situations d'« Amendement Creton » ;
- Développement de places d'accueil temporaire médicalisées en internat favorisant l'accompagnement des aidants familiaux qui vieillissent et permettant aussi de palier le manque de places d'accueil permanent ;
- Adaptation des modalités d'accueil temporaire pour trouver des solutions « à la carte » associant l'accompagnement et le soin pour les personnes avec autisme ;
- Mise en place de passerelles entre les secteurs sanitaire et médico-social afin de palier le manque de professionnels médicaux et paramédicaux exerçant dans les structures d'accueil temporaire ;
- Visibilité accrue de l'offre d'accueil temporaire dans le champ de l'autisme par la mise en place dans chaque département d'un dispositif d'accueil médico-social sous la forme d'un système d'informations centralisé et utilisable par l'ensemble des acteurs.

### **Concernant les dispositifs d'accueil temporaire dans les établissements et services médico-sociaux :**

- Mise en place d'un projet institutionnel d'accueil temporaire par chaque structure qui propose des séjours ;
- Formation des équipes de professionnels des structures spécialisées dans l'accueil temporaire ou de celles disposant de quelques places dédiées à l'autisme aux spécificités de l'accueil destiné à ce type de public ;
- Adaptation des locaux et personnalisation des espaces dédiés à la personne avec autisme, constituent des facteurs facilitant l'intégration et la cohabitation entre les personnes accueillies pendant les séjours.

### **Concernant les besoins des personnes avec autisme et des aidants familiaux par rapport à l'accueil temporaire :**

- Nécessité d'informer et de communiquer sur les possibilités de recours à l'accueil temporaire relayées par les sites Internet spécialisés ou par les réseaux existants sur certains territoires dans l'optique de proposer les places disponibles
- Adaptation des modalités de réponse sous la forme de courts séjours de week-end par exemple ;
- Développement de nouvelles formes d'accueil temporaire : accueillants familiaux, accompagnement des aidants et des aidés pouvant être adapté aux personnes en situation de handicap ;
- Mise en place d'un service d'accueil temporaire, fonctionnant comme une Unité ressource à la MDPH ;
- Nécessité de rendre plus visibles les activités réalisées par les enfants avec autisme pour les parents en développant de nouvelles formes de contact, ce qui permettrait de les rassurer ;

- Développement d’espaces de rencontres entre parents et de groupes de parole pour les fratries favorisant les échanges d’expériences et permettant de trouver des réponses aux questionnements qui peuvent se poser ;
- Demande d’accueil de loisirs ou de séjours de vacances formulées par les aidants familiaux et les personnes avec autisme.

D’une manière générale, le manque de diversité dans les modalités de prise en charge en matière d’accueil temporaire s’accompagne d’une diversité des demandes d’accueil temporaire de la part des familles. Par ailleurs, les pistes de réflexion mettent en évidence la nécessité d’apporter une certaine souplesse des financements et des modalités d’accompagnement en permettant des aménagements dans cet accueil, en lien avec les autres types d’accueil.